

L'Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Définition et réglementation



Sommaire

1. [Qu'est-ce que l'éducation thérapeutique du patient ?](#)
2. [Quels sont les objectifs de l'ETP ?](#)
3. [Quelles sont les conditions que doit remplir l'ETP ?](#)
4. [A qui s'adresse l'ETP ?](#)
5. [Quelles sont les étapes de réalisation d'un programme d'ETP ?](#)
6. [Que comprend un programme d'ETP ?](#)
7. [Qui peut faire de l'ETP ?](#)
8. [Comment se former à l'ETP ?](#)
9. [Comment valider un programme d'ETP ?](#)
10. [Comment présenter au patient une offre ETP ?](#)
11. [Informations complémentaires](#)

Qu'est-ce l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)?

Selon la HAS et le code de la santé publique :

- L'ETP vise à **aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin** pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.
- Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la **prise en charge du patient**.
- Ceci **a pour but de les aider** (ainsi que leurs familles) à comprendre leur maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie.

- **L'ETP est centrée sur le patient** et non sur la maladie, elle l'aide à vivre mieux au quotidien avec sa maladie.
- Les **pathologies sensorielles** isolées ou syndromiques peuvent également faire l'objet d'ETP

Quels sont les objectifs de l'ETP ?

Participer à l'amélioration

- de la santé du patient
- de sa qualité de vie et de celles de ses proches



1

L'acquisition et le maintien par le patient de compétences d'autosoins

2

La mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation

Quelles sont les conditions que doit remplir l'ETP ?

Etre centrée sur le patient

Etre scientifiquement fondée

Faire partie de la prise en charge

Concerner la vie quotidienne du patient

Etre un processus permanent (adapté à l'évolution de la maladie)

Etre réalisée par des professionnels de santé formés à la démarche d'éducation thérapeutique du patient

S'appuyer sur une évaluation des besoins et de l'environnement du patient

Se construire avec le patient, et impliquer autant que possible les proches du patient

S'adapter au profil éducatif et culturel du patient

Etre définie en termes d'activités et de contenu, dans le temps, par divers moyens éducatifs

Etre multiprofessionnelle, interdisciplinaire et intersectorielle, intégrer le travail en réseau

Inclure une évaluation individuelle de l'ETP et du déroulement du programme

A qui s'adresse l'ETP ?

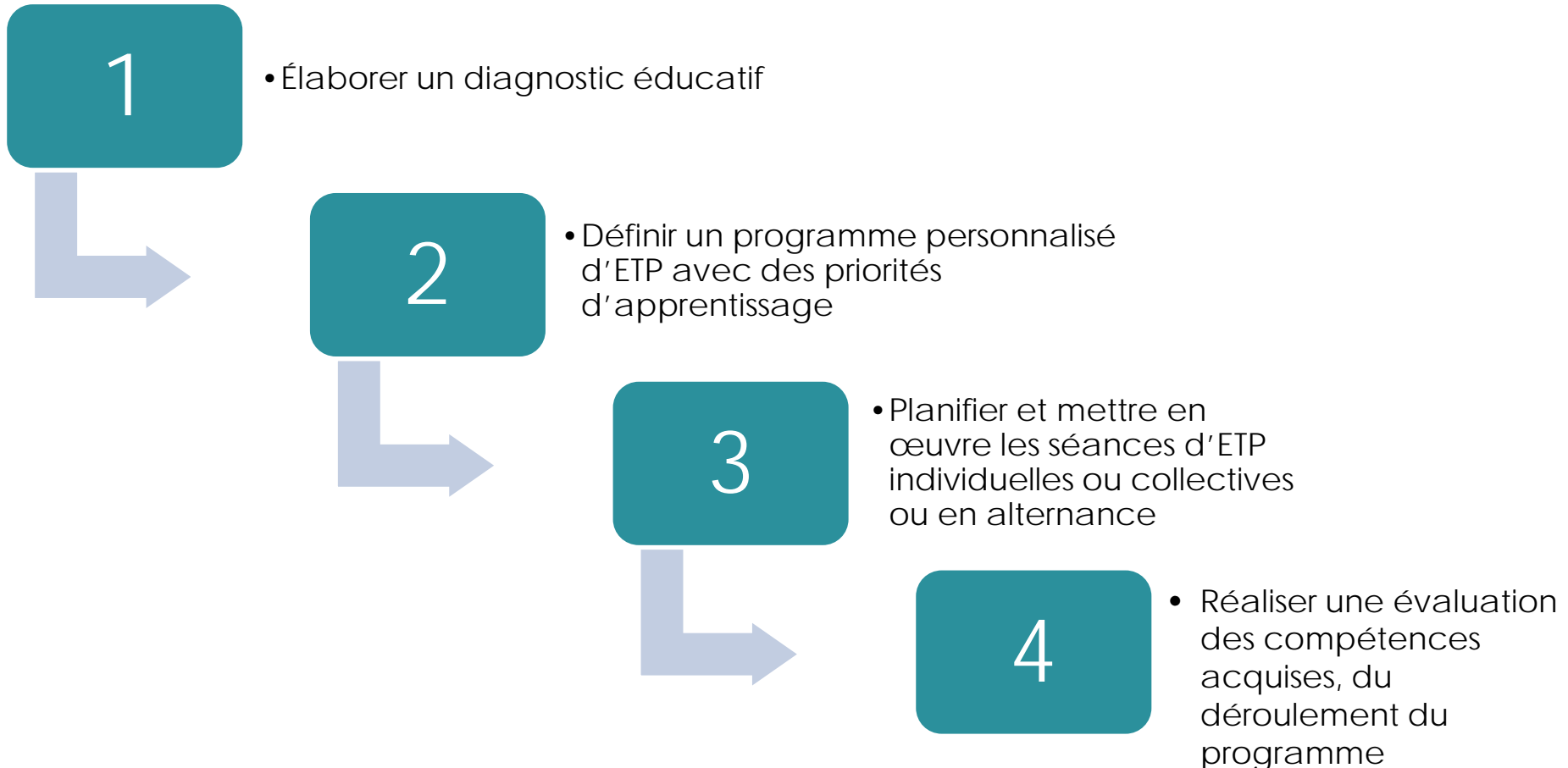
- A toute personne (enfants et parents, adolescents, adultes) ayant une maladie chronique, quel que soit son âge, le type, le stade et l'évolution de sa maladie.



- Aux proches du patient et aux aidants s'ils le souhaitent et si le patient souhaite les impliquer dans l'aide à la gestion de la maladie.



Quelles sont les étapes de réalisation d'un programme d'ETP ?



En pratique, le programme peut se dérouler dans un établissement de santé (public ou privé), un centre ou un réseau de santé, une association.

Que comprend un programme d'ETP ?

4 éléments clés obligatoires :

- 1) une **séance individuelle d'élaboration du diagnostic éducatif** ou son actualisation pour identifier les besoins et les attentes du patient, formuler avec lui les compétences à acquérir et les priorités d'apprentissage ;
- 2) des **séances d'éducation thérapeutique collectives ou individuelles pour l'acquisition des compétences d'autosoins** et la mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation, et leur maintien ;



Que comprend un programme d'ETP ?

- 3) une **séance individuelle d'évaluation des compétences acquises**, des changements mis en œuvre par le patient dans sa vie quotidienne et du déroulement du programme individualisé ;
- 4) une **coordination des professionnels de santé impliqués** dans la prise en charge de la maladie chronique autour et avec le patient.

→ Il ne s'agit pas de « cours » ni de « réunion d'informations » mais d'**une démarche basée sur une pédagogie originale et personnalisée** qui part des besoins, du vécu des personnes et de leurs connaissances. Cela peut aussi se présenter sous forme d'activités réalisées en groupe.



Qui peut faire de l'ETP ?

- Le professionnel de santé lui-même **s'il est formé à l'ETP**, lorsque l'apprentissage des compétences par le patient ne nécessite pas l'intervention d'emblée d'autres professionnels de santé ;



- Une équipe formée à l'ETP, comprenant ce professionnel lorsque l'apprentissage des compétences par le patient nécessite l'intervention d'emblée d'autres professionnels de santé ;

- une équipe multiprofessionnelle **formée à l'ETP**, à laquelle le patient sera adressé par le professionnel qui lui a proposé une ETP pour qu'elle soit mise en œuvre en lien avec ce dernier ;



- L'intervention de patients dans les séances collectives d'éducation thérapeutique peut être complémentaire de l'intervention des professionnels de santé.



Comment se former à l'ETP ?

- Il existe plusieurs niveaux de formation validante à l'ETP pour les professionnels dispensés par des organismes privés ou publics (DU, Master,...)
 - Selon la loi, une personne est apte à dispenser l'ETP après une **formation de 40 heures minimum**
 - Alternance de séances en présentiel et de e-learning
 - Les mises en application sont privilégiés lors des séances en présentiel, tandis que la partie e-learning couvre l'ensemble des contenus de la démarche d'éducation thérapeutique.

→ Retrouvez toutes les informations sur [la fiche de l'Alliance Maladies Rares](#)

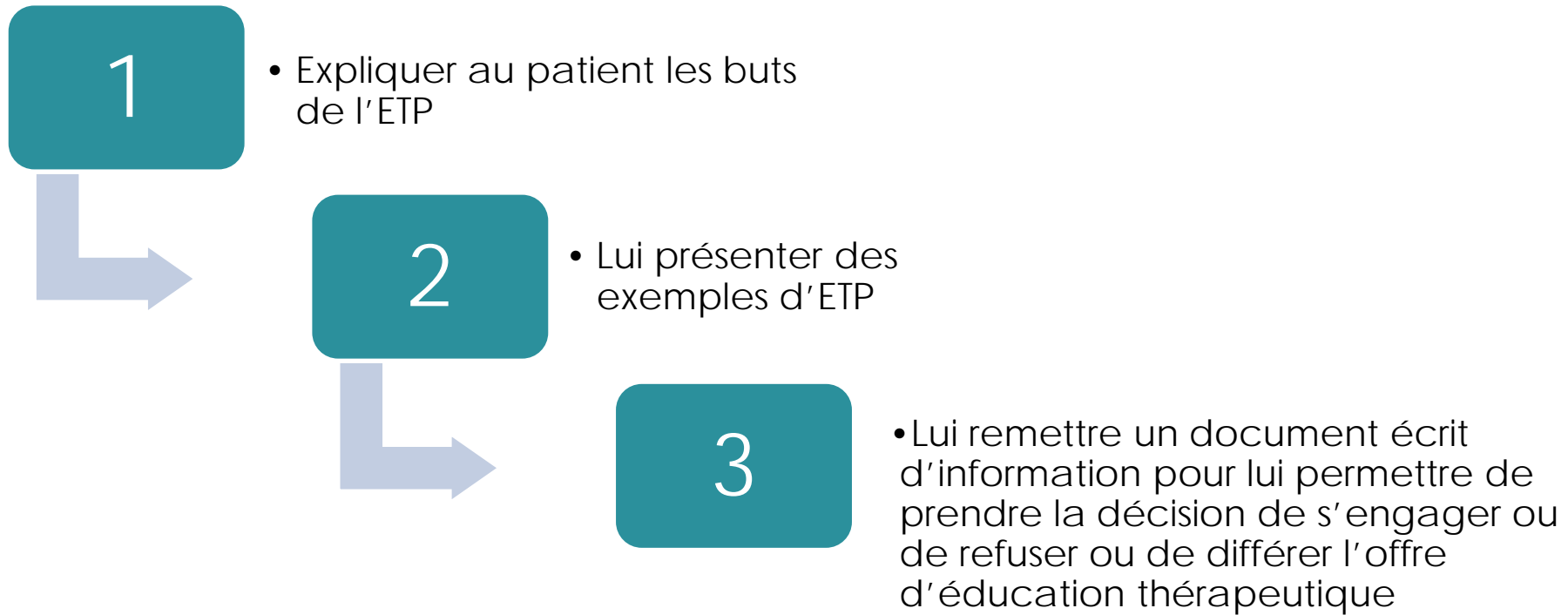


Comment valider un programme d'ETP ?

- Les programmes d'éducation thérapeutique du patient doivent être autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, conformément à [l'article 84 de la loi du 21 juillet 2009](#) (loi HPST) et [aux textes réglementaires](#) qui ont précisé les modalités d'application.
- Les documents à remplir peuvent être téléchargés sur le site de l'ARS régionale concernée.
- Les demandes d'autorisation sont étudiées en fonction de la couverture géographique du programme.
- Les programmes locaux déployés sur un seul département seront instruits par la délégation territoriale concernée.
- Dans la situation d'une couverture pluri-territoriale, le siège de l'ARS Île-de-France instruit la demande après consultation des délégations territoriales concernées.



Comment présenter au patient une offre d'ETP ?



Informations complémentaires

- Recommandations de la HAS :
 - [Définitions, finalités et organisation](#)
 - [Comment la proposer et la réaliser ?](#)
 - [Comment élaborer un programme spécifique d'une maladie chronique ?](#)
- [Mettre en place une ETP](#) (site web de l'ARS)
- [Textes du code de la santé publique](#) (articles L. 1161-1 à L. 1161-6 et D. 1161-1 à R. 1161-7)
- Vidéo: [Qu'est-ce que l'éducation thérapeutique du patient ?](#) réalisée par Édusanté
- [Guide pratique de l'Éducation Thérapeutique du Patient](#) réalisée par l'[Alliance Maladies Rares](#)
- [Annuaire interfilière des programmes d'ETP](#)

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter la filière SENSGENE à l'adresse contact@sensgene.com !

www.sensgene.com

Pour nous contacter: contact@sensgene.com

